

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 27 mai 2025

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 19/05/2025

vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 8

Contre: 0

Refus de vote
0

Abstentions: 3

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Versement subventions aux associations hors communes : Foyer Socio-Educatif du Collège de la Montagne Ardèchoise - DE_2025_051

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations hors commune ont été inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention pour l'exercice 2025

- 150.00 € au Foyer Socio-Educatif du Collège de la Montagne Ardèchoise

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de verser une aide financière de fonctionnement comme indiqué ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 27/05/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN



Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 007-210703260-20250527-DE_2025_051-DE

S'LO

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié